

82/414 du 5/5/82

DECRET N° 82/414 /MP/CNSEE-DAF  
portant promotion au titre de l'année  
1980 des Fonctionnaires des cadres de la  
catégorie A I des Services Techniques  
(Statistique)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

V I S A S :

VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

VU la Loi n° 25/80, portant amendement de l'article 47 de la Consti-  
tution du 8 Juillet 1979 ;

D E F VU la Loi n° 15/62 du 3.2.62, portant statut général des Fonction-  
naires ;

VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21.6.58, fixant le règlement sur la solde  
des Fonctionnaires ;

VU le Décret n° 62/130/MF du 9.5.62, fixant le régime des rémunéra-  
tions des Fonctionnaires ;

D B VU le Décret n° 62/197/FP du 5.7.62, fixant les catégories et hiérar-  
chies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3.2.62, portant statut Général  
des Fonctionnaires ;

VU le Décret n° 62/198/FP du 5.7.62, relatif à la nomination et à la  
révocation des Fonctionnaires de la catégorie A I ;

D F VU le Décret n° 63/410 du 12.12.63, portant statut commun des cadres  
du Personnel Technique des Services de la Statistique ;

VU le Décret n° 65/170 du 25.6.65, réglementant l'avancement des  
Fonctionnaires ;

VU le Décret n° 74/470 du 31.12.74, abrogeant et remplaçant les  
dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5.7.62, fixant les échelonnements  
indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

VU le Décret n° 79/154 du 4.4.79, portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le Décret n° 80/630 du 27.12.80, portant déblocage des avancements  
des agents de l'Etat ;

VU le Décret n° 80/644 du 28.12.80, portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;

VU le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au Décret n° 80/644  
du 28.12.80, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

.../...

VU le Décret n° 81/017 du 26/1/81, relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 82/413 /MP/CNSEE-DAF du 6/5/1982 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 des Fonctionnaires des cadres de la catégorie A I, des Services Techniques (Statistique) :

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1980, les Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) dont les noms suivent :

INGENIEURS STATISTICIENS ECONOMISTES

AU 3EME ECHELON

- MM. DIABATANTOU Dieudonné P/C du 19.9.80 MINI-INDU RE
- N'GOMBA André P/C du 5.9.80 C N S E E

AU 4EME ECHELON

- MM. MOUYELO-KATOULA Michel P/C du 7.7.80 U D E A C
- PAMBOU René-Benjamin P/C du 28.7.80 C N S E E

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et du point de vue de la solde pour compter du 1.1.81 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 6 Mai 1982

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Plan,

Le Ministre des Finances,

Pierre MOUSSA.-

ITINI-OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC ..... 1
- D F P ..... 2
- D B ..... 2
- D C F ..... 2
- DOSSIER DFP ..... 20
- DOSSIER CNSEE ... 20
- INTERESSES ..... 10
- SGCM/BC ..... 2